



ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES DE TOUSSAINT

du 23 octobre au 3 novembre 2017



DOMAINE DES LUGÉES

05 56 60 14 46

68, avenue de la Libération - 33 740 ARÈS

Mercredis et vacances

Espace Famille

05.56.60.18.69

Ecole élémentaire Route du Temple

Les jours d'école



Pendant les vacances, l'Accueil de Loisirs d'ARÈS accueille les enfants âgés de 3 ans à 15 ans à la journée et à la semaine.

J'ai déjà rempli le D.U.I. 2017/2018 * : procédure allégée



1. Je remplis uniquement mon nom de famille, le prénom et l'âge de mon enfant
2. Je complète uniquement les coordonnées qui auraient changées
3. Je coche les jours où mon enfant participera à l'Accueil de Loisirs

** Dans le cas contraire, l'inscription ne sera prise en compte qu'après avoir rempli le **Dossier Unique d'inscription** disponible à l'Espace Famille, en Mairie ou en le téléchargeant sur le site Internet de la ville www.ville-ares.fr, accompagné de toutes les pièces administratives demandées.*

DATE LIMITE D'INSCRIPTION MERCREDI 18 octobre 2017

(en fonction des places disponibles)

NOM : ----- PRÉNOM : ----- Né(e) le :-----

Adresse :-----

Tél. : -----

Lundi 23 oct. Mardi 24 oct. Mercredi 25 oct.

jeudi 26 oct. Vendredi 27 oct.

Lundi 30 oct. Mardi 31 oct.

Jeudi 2 nov. Vendredi 3 nov.

Le repas du midi est inclus dans le tarif (Les tarifs disponibles sur le site Internet www.ville-ares.fr). Toutefois une tarification sans repas reste possible. Dans ce cas là, l'enfant pourra quitter le Centre à 12H00 et devra revenir à 13h30. Dans le cas d'une sortie organisée à la journée par le Centre de Loisirs, cette disposition ne sera pas possible.

Votre enfant est accueilli à l'Accueil de Loisirs le matin entre 7H30 et 9H00. Son départ sera possible entre 17H00 et 19H00. Les activités ont lieu de 9H00 à 17H00

Aucune arrivée et/ou aucun départ ne seront autorisés

IMPORTANT :

Au vu d'un grand nombre d'annulation de réservations de dernière minute et d'absences injustifiées, l'annulation des réservations pour les petites vacances scolaires devra impérativement être effectuée une semaine avant le premier jour d'accueil de l'enfant.

A défaut la réservation sera facturée sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures. Trois absences non justifiées seront susceptibles d'entraîner une exclusion temporaire afin de permettre l'accès au plus grand nombre d'enfants.